



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Contrat de métropole - Action n° 76 - Agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire - Financement - Participation de Dijon Métropole – Avenant n°1

Dijon métropole a fait de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation l'un des axes structurants de sa politique d'attractivité et de développement territorial. Dans cet objectif, Dijon métropole soutient fortement les projets structurants portés par les établissements présents sur son territoire, et en particulier ceux de l'Université de Bourgogne.

Le Contrat de Métropole, signé le 5 avril 2018, prévoit ainsi dans son action n°76 de cofinancer, avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, l'agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire.

L'ESIREM a en effet entamé une stratégie de croissance qui porte ses fruits : de 260 étudiants en 2014, l'école a accueilli plus 669 étudiants pour l'année universitaire 2023/2024 et en compte actuellement 720. Elle a ouvert un nouveau département en Robotique au Creusot à la rentrée de septembre 2020. Dès 2021, l'ESIREM a officialisé la signature de la convention avec le réseau Polytech et devient donc école membre du réseau. Elle peut ainsi proposer des semestres de mobilité inter-écoles en cycle ingénieur et bénéficier des partenaires internationaux du réseau. La nouvelle dénomination de l'établissement, Polytech Dijon au lieu d'ESIREM, est intervenue officiellement le 15 novembre dernier. Cette évolution va appuyer une plus forte visibilité de l'École au plan national et l'extension de l'établissement accompagne aussi ce développement. La métropole soutient cette démarche dans le cadre du contrat métropolitain en finançant une partie de l'extension du bâtiment de l'école (1 800 m²).

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 4 100 000 € cofinancés par l'Université de Bourgogne, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de la fiche action n°76 du contrat de métropole selon la répartition suivante :

- Autofinancement Université de Bourgogne : 1 000 000 €
- Subvention Dijon Métropole : 1 000 000 €
- Subvention Région Bourgogne-Franche-Comté : 2 100 000 €

Suite à la délibération du conseil métropolitain du 17 septembre 2020, l'université de Bourgogne et Dijon Métropole ont conclu une convention. Depuis lors, l'université de Bourgogne a affiné ses besoins de financement en fonction de la réalisation du chantier.

Dans ce contexte, il convient d'actualiser l'échéancier de versement de la subvention de la convention conclue entre les Parties, sachant que 600 000 € ont d'ores et déjà été dépensés.

Un avenant n°1 à la convention doit donc être approuvé et signé précisant le nouveau calendrier de versement du solde de la subvention de 400 000 € restant à financer en 2024.

Le précédent échéancier prévoyait les versements suivants :

- 100 000 € en 2020
- 500 000 € en 2022
- 400 000 € en 2023

Le nouvel échéancier prévoit les versements suivants :

- 100 000 € en 2020
- 500 000 € en 2022
- 400 000 € en 2024

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1 à la convention, ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie

générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN